

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V246 Vœu relatif à la réquisition de l'immeuble situé au 69, rue de Sèvres à Paris 6^{ème}

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu déposé par le groupe Paris en Commun, adopté au conseil du 6^e arrondissement en novembre 2020 ;

Considérant le vœu déposé par le groupe Changer Paris, adopté au conseil du 6^e arrondissement en juin 2021 ;

Considérant la pénurie de logements sociaux dans le 6^{ème} arrondissement et la difficulté pour les habitants de pouvoir se loger dans l'arrondissement à des prix abordables ;

Considérant que l'immeuble est inoccupé depuis près de 25 ans et qu'il représente 250 m² de surface habitable ;

Considérant l'état dégradé du bâtiment ;

Considérant l'opportunité que représente cet immeuble pour la production de logements sociaux dans l'un des arrondissements qui en comptent le moins ;

Considérant les échanges non concluants entre la Ville de Paris et la propriétaire ;

Considérant que la Ville de Paris a interpellé l'Etat à de nombreuses reprises sur le devenir de cette adresse ;

Considérant le courrier adressé par Ian Brossat à Julien Denormandie, Ministre du Logement, le 13 février 2020, demandant que l'Etat réquisitionne le 69, rue de Sèvres ;

Considérant l'absence de procédure engagée à ce jour par la Préfecture ;

Sur proposition de l'exécutif ,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle une nouvelle fois l'Etat pour que soit réquisitionné le 69, rue de Sèvres
- Que la Ville de Paris étudie toutes les alternatives pour que cet immeuble vacant soit transformé en logements sociaux.